



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 29 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 32
Date de convocation : 22 juin 2022
Date de publication : 06 juillet 2022

Conseillers.ères présents.es :

Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, Mme Laetitia CUSSEY, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Ako HAMD AOUI, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER, Mme Nadine HERRMANN

Référence

22.29.06.44

Commission

Fonctionnement de
l'Institution

Objet

Avenant n° 2 à la convention
de mandat pour la gestion de
salles municipales - SPL
Hello Dole

Secrétaire de séance

M. Jean-Pascal FICHÈRE

Rapporteur

Mme Patricia ANTOINE

Conseillers.ères absents.es ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
M. Paul ROCHE à M. Jean-Pascal FICHÈRE
M. Mohamed MBITEL à M. Jean-Michel REBILLARD
Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE à Mme Isabelle MANGIN
M. Nicolas GOMET à Mme Nadine HERRMANN

Conseillers.ères absents.es non représentés :

M. Ako HAMD AOUI (DCM 22.29.06.41) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 22.29.06.42-43-44) ; M. Hervé PRAT (DCM 22.29.06.43-44) ; Mme Laetitia JARROT-MERMET (DCM 22.29.06.49) ; Mme Sylvette MARCHAND (DCM 22.29.06.49) ; Mme Isabelle MANGIN (DCM 22.29.06.52-53) ; Mme Maryline MIRAT (DCM 22.29.06.65) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 22.29.06.70) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 22.29.06.71) ; Mme Nadine HERRMANN (DCM 22.29.06.71-72) ; Mme Isabelle DELAINE (DCM 22.29.06.75-76)

La présidence de séance est donnée à Madame Isabelle MANGIN.

Afin de pouvoir coordonner plus efficacement les actions liées à l'organisation d'événements sur le territoire, la Ville de Dole a conclu avec la SPL Hello Dole une convention de mandat pour la gestion de certaines de ses salles municipales.

Dans le cadre de ce mandat, la Ville de Dole met à disposition de la SPL Hello Dole tous les moyens nécessaires à la réalisation de cette mission, et notamment les bâtiments, matériels et mobiliers des salles concernées.

Le présent avenant n° 2 a pour objet de modifier la liste des salles municipales dont la gestion incombe à la SPL et de modifier en conséquence l'article 1^{er} de la convention de mandat de gestion du 20 juillet 2020.

L'article 1^{er} serait ainsi rédigé :

« Le présent mandat a pour objet la gestion des salles municipales suivantes :

- Manège de Brack (Place Barberousse, Dole)
- Salle Edgar Faure (Hôtel de Ville, Dole)
- Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville (Dole)
- Hall de l'Hôtel de Ville (Dole)
- Pavillon des Arquebusiers (Avenue de Lahr, Dole)
- Auditorium Karl Riepp et cloître de la Visitation (Avenue Aristide Briand, Dole)
- Salle des fêtes « La Gouvenelle » (Rue de la Clauge, Goux)
- Salle des Commards (rue du Général Malet)
- Foyer du Théâtre (14 Cours Georges Clémenceau)

La SPL assurera ainsi la gestion et l'exploitation de ces salles et aura en charge notamment :

- La programmation dans le temps des différents évènements, en lien avec la Ville de Dole,
- La gestion, l'entretien et l'exploitation commerciale de ces salles. »

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 27 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le projet d'avenant n° 2 à la convention de mandat ci-annexé, entre la SPL Hello Dole et la Ville de Dole concernant la gestion de salles municipales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tout document y afférent.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- SPL HELLO DOLE

Fait à Dole, le 29 juin 2022.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOCX



PROJET CONVENTION DE MANDAT

- Gestion de salles municipales -

AVENANT N° 2

Entre les soussignés :

La Ville de Dole, représentée par la 1^{ère} adjointe au Maire, Madame Isabelle MANGIN, agissant en cette qualité, en vertu d'un arrêté n° 2020-0448 du 29 mai 2020, ci-après dénommée « la Ville »,

d'une part,

Et :

La Société Publique Locale « HELLO DOLE », ayant son siège social à Place de l'Europe (39 100 DOLE), représentée par son Président, Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX dûment habilité par délibération en date du 28 juin 2022, ci-après dénommée « la SPL »,

d'autre part,

PRÉAMBULE :

Afin de coordonner les actions liées à l'organisation d'événements sur le territoire, la Ville de Dole a confié à la SPL HELLO DOLE, par délibération du 29 juin 2020, un mandat pour la gestion des salles municipales.

Dans le cadre de ce mandat, la Ville de Dole met à disposition de la SPL HELLO DOLE tous les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission, et notamment les bâtiments, matériels et mobiliers des salles concernées. Les opérations de communication et promotion de ces équipements sont portées par la SPL HELLO DOLE, ainsi que les opérations de commercialisation.

Le présent avenant a pour objet de modifier la liste des salles municipales dont la gestion incombe à la SPL et de modifier en conséquence l'article 1^{er} de la Convention de mandat de gestion convention de mandat du 20 juillet 2020.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 1^{er} – OBJET de la convention de mandat du 20 juillet 2020 de la façon suivante :

Article 1^{er} Objet :

Le présent mandat a pour objet la gestion des salles municipales suivantes :

- Manège de Brack (Place Barberousse, Dole)
- Salle Edgar Faure (Hôtel de Ville, Dole)
- Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville (Dole)
- Hall de l'Hôtel de Ville (Dole)
- Pavillon des Arquebusiers (Avenue de Lahr, Dole)
- Auditorium Karl Riepp et cloître de la Visitation (Avenue Aristide Briand, Dole)
- Salle des fêtes « La Gouvenelle » (Rue de la Clauge, Goux)
- **Salle des Commards (rue du Général Malet)**
- **Foyer du Théâtre (14 Cours Georges Clémenceau)**

La SPL assurera ainsi la gestion et l'exploitation de ces salles et aura en charge notamment :

- La programmation dans le temps des différents évènements, en lien avec la Ville de Dole,
- La gestion, l'entretien et l'exploitation commerciale de ces salles.

Tous les autres articles de la convention de mandat restent inchangés.

Fait à Dole le,

Pour la Ville de Dole,
La 1ère adjointe au Maire,

Pour la Société Publique Locale « HELLO DOLE »,
Le Président,

Isabelle MANGIN

Jean-Baptiste GAGNOUX